

Communiqué de presse

Zurich, le 14 avril 2021

Un premier pas, qui ne dissipe pas l'incompréhension

Les espaces intérieurs restent fermés. Selon la décision du Conseil fédéral, les restaurants seront de nouveau autorisés à recevoir des clients dans les espaces extérieurs à partir du 19 avril 2021. Il s'agit d'un premier signal allant dans la bonne direction pour l'hôtellerie-restauration. La mesure est toutefois trop hésitante et n'améliore pas la situation de la branche. Les raisons qui ont poussé le Conseil fédéral à renoncer à lever le confinement de la branche avec effet immédiat restent totalement incompréhensibles et cette décision constitue une inégalité de traitement. Cela d'autant plus qu'il sera à nouveau possible d'aller au cinéma ou dans une salle de fitness, donc dans des espaces intérieurs. Un avis de droit publié mardi constate en outre que le processus décisionnel du Conseil fédéral relatif aux mesures contre le coronavirus est illicite.

Depuis décembre, la restauration est à l'arrêt sur ordre du Conseil fédéral, et dans certains cantons depuis plus longtemps encore. Toujours plus d'établissements ferment définitivement leurs portes et d'innombrables emplois et places d'apprentissage sont ainsi perdus. Des vies sont bouleversées. Lors de sa conférence de presse d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a toutefois décidé de n'ouvrir que les espaces extérieurs. Les espaces intérieurs restent fermés. GastroSuisse ne comprend pas cette démarche hésitante et estime qu'il s'agit d'un traitement désavantageux de l'hôtellerie-restauration, d'autant plus qu'il sera à nouveau possible d'aller au cinéma ou dans une salle de fitness. Il s'agit là aussi d'activités dans des espaces intérieurs. Le système de santé n'est pas submergé. Toujours plus de personnes sont vaccinées. Et il est avéré que le danger de contamination est faible dans les restaurants. Grâce à la nouvelle stratégie de test de la Confédération et à l'avancée de la campagne de vaccination, une partie toujours plus importante de la population est mieux protégée. «La communication anxieuse du Conseil fédéral irrite, explique Casimir Platzer, président de GastroSuisse. Aucune raison valable ne justifie le confinement de branche. Le Conseil fédéral ignore les faits.»

Un avis de droit de la renommée professeure zurichoise Isabelle Häner et de l'avocat Livio Bundi publié mardi constate que le processus décisionnel du Conseil fédéral quant aux mesures contre le coronavirus est illicite. L'avis de droit parvient à la conclusion que le Conseil fédéral doit adapter et élargir les valeurs de référence relatives au coronavirus. Il faut élaborer des indicateurs et des valeurs indicatives qui prennent également en compte les aspects économiques et sociaux en ce qui concerne les mesures ordonnées jusqu'à présent. Il s'agit par exemple du taux de chômage par branche ou du nombre d'hospitalisations dans les cliniques psychiatriques.

«Plus la fermeture des restaurants dure, plus la situation devient dramatique pour de nombreux établissements», regrette C. Platzer. Le confinement partiel prolongé équivaut à un coup de grâce pour l'hôtellerie-restauration, qui touche également les établissements innovants. «Le manque de perspective complique la planification et menace l'ensemble de la branche, déplore C. Platzer. La

frustration est grande. Il faut de toute urgence une ouverture prochaine des espaces intérieurs.» La persistance du confinement ne ruine pas uniquement l'hôtellerie-restauration, mais aussi d'innombrables PME, comme l'a annoncé l'Union suisse des arts et métiers il y a quelques jours. GastroSuisse est profondément déçue. «La décision du Conseil fédéral ne va pas assez loin, affirme C. Platzer. Seule une ouverture immédiate et totale des restaurants peut empêcher des dommages encore plus importants dans la restauration.» GastroSuisse salue toutefois le fait que le Conseil fédéral autorise l'ouverture des espaces extérieurs. «Il s'agit d'un premier pas important, affirme C. Platzer, mais cela n'aide qu'une petite partie de notre branche.»

GastroSuisse exige la levée du confinement de branche. La fédération n'est pas seule, l'Union suisse des arts et métiers exige également de rouvrir maintenant la société et l'économie, raison pour laquelle elle a lancé il y a quelques jours l'action «Halte au lockdown – Solidarité pour les PME».

Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.